

## 1. PRINCIPES GENERAUX

### 1.1. Objet

Les « Trophées Régionaux Jeunes » (TRJ) constituent une des compétitions du « Circuit Régional Jeunes » (CRJ) de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Badminton (LBFCBad).

Le circuit comprend 4 étapes et fait l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison, pour chaque catégorie, pour les tableaux de simples uniquement.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement de l'ensemble des TRJ.

### 1.2. Zone géographique

Les TRJ concernent l'ensemble des clubs affiliés à la LBFCBad.

### 1.3. Classement et CPPH

Rappel pour l'ensemble des articles des règlements du « Circuit Régional Jeune » :

*Le classement et le CPPH auquel il est fait référence sont ceux du vendredi précédent de 15 jours la compétition. Les éventuelles égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.*

### 1.4. Calendrier des TRJ

Les dates des étapes TRJ figurent au [calendrier sportif de la LBFCBad](#) (disponible sur le site) et sont envoyées aux clubs.

## 2. REGLEMENT

Les étapes TRJ se déroulent selon les règles fédérales relatives aux compétitions et le règlement du « Circuit Régional Jeunes » (CRJ) complété par le présent règlement.

## 3. CAS PARTICULIER : TRJ DE RENTREE

Un TRJ de rentrée est organisé le week-end précédant le premier TIJ de la saison.

Ce TRJ de rentrée est ouvert à tous les joueurs.

Pour la catégorie Poussin, une seule série sera organisée.

Pour les autres catégories, selon les inscriptions reçues, deux séries (honneur et promotion) pourront être organisées. La répartition des joueurs dans l'une ou l'autre des séries sera faite par l'organisateur dans le but de les rendre les plus homogènes en termes de niveau de jeu.

Un joueur souhaitant expressément jouer en série honneur devra le faire notifier par son club sur la fiche d'inscription. Seules les séries honneurs sont qualificatives pour le TRJ1.

Les poules seront constituées pour garantir le meilleur déroulement possible de la compétition.

Le cas échéant, en fonction des impératifs techniques de l'organisation, une limitation du nombre de joueurs retenus basés sur le CPPH pourra être mise en place. Elle s'appliquera prioritairement sur les catégories les plus représentés.

## 4. CRITERES DE PARTICIPATION

### 4.1. Catégories d'âge et surclassement

Une étape TRJ comporte des tableaux Poussin, Benjamin, Minime et Cadet-Junior.

La participation est ouverte aux joueurs et joueuses Minibad, Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior qui peuvent s'inscrire dans leur catégorie ou celle immédiatement supérieure (ou plus, sur avis motivé de l'ETR).

### 4.2. Qualification aux étapes TRJ

Les TRJ sont réservés aux joueurs classés au maximum R4 dans la discipline concernée.

#### 4.2.1. Sont qualifiés pour les tableaux de simple (dans l'ordre des priorités) :

1. Le cas échéant, le vainqueur du TRJ précédent (étape précédente de la saison).
2. Le cas échéant, les vainqueurs des TZJ (Trophée de Zone Jeunes) précédents (id.).
3. Un maximum de 2 invitations réservées à l'ETR.
4. Tous les joueurs autorisés à jouer dans la catégorie au bénéfice des meilleurs CPPH.

#### 4.2.2. Sont qualifiés pour les tableaux de double et de mixte :

1. Tous les joueurs retenus dans les tableaux de simple

## 5. MODALITES D'INSCRIPTION

### 5.1. Diffusion des invitations

Les invitations sont envoyées à tous les clubs de la ligue selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations accompagnées de la liste des qualifiés 30 jours avant la compétition ;
- Relance 19 jours avant la compétition ;
- Date limite d'inscription : 17 jours avant la compétition (soit le mercredi soir);
- Diffusion des participants retenus et de la liste d'attente 15 jours avant la compétition (soit le vendredi);
- Tirage au sort entre 9 et 5 jours avant la compétition;
- Envoi des convocations entre 5 et 4 jours avant la compétition (soit le mardi ou mercredi).

### 5.2. Montant des droits d'inscription

Les droits d'inscription à une étape sont fixés à :

- 8€ pour une journée

### 5.3. Modalités d'inscription

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement. L'inscription s'effectue selon les modalités précisées dans l'invitation dans les délais mentionnés au § 5.1 ci-dessus. Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par la LBFCBad aux clubs à l'issue de la compétition.

Les joueurs disposant d'un partenaire de double ou mixte doivent le faire notifier par leur club sur la fiche d'inscription.

## 6. TABLEAUX

### 6.1. Nombre de tableaux

La compétition propose des tableaux de Simple Homme et Dame.

Sur certaines étapes, des tableaux de Double Homme et Dame ou de Double Mixte pourront être proposés.

**Dans ce cas, la participation de tous les joueurs inscrits en simple est obligatoire.**

Les paires seront constituées en associant les meilleurs classements dans le tableau concerné puis, en cas d'égalité, les meilleurs classements en simple et enfin au bénéfice du plus jeune.

### 6.2. Structure des tableaux

#### 6.2.1. Double

Chaque tableau se déroulera en poule unique de 3. Sans que cela n'entrave l'organisation du tableau de simple, quelques tableaux pourront se dérouler en poule de 4.

- Une poule honneur A regroupera les 3 (ou 4) meilleures paires de la catégorie
- Le cas échéant, une poule honneur B regroupera les 3 (ou 4) paires suivantes.
- Eventuellement, une poule ou plusieurs poule promotion (A, B...) regrouperont les 3 (ou 4) paires suivantes...

La valeur de chaque paire sera estimée suivant la somme des CPPH dans le tableau concerné puis la somme des CPPH en simple et enfin au bénéfice du plus jeune.

Ces matchs seront les premiers de la journée.

#### 6.2.2. Simple

Chaque tableau se déroulera en 2 poules de 4, ou de 3 en cas de participation insuffisante, avec 2 sortants par poule. Exceptionnellement, si le nombre d'inscrit dans une catégorie est de 3, 4 ou 5 joueurs, la compétition se déroulera sous forme de poule unique (après accord de tous les inscrits en cas de poule unique à 3).

L'organisation favorisera, par ordre de priorité :

- une séparation par provenance en poules entre les zones des TZJ
- le déroulement de petites finales pour classer les 4 premiers
- l'ajout éventuel d'une poule pour les tableaux les plus sollicités
- une alternance des catégories d'âge au fil de la journée pour favoriser des déplacements collectifs

### 6.3. Désignation des têtes de séries

Pour chaque tableau, des têtes de série seront désignées selon le CPPH par l'organisateur.

## 7. CLASSEMENTS DU CIRCUIT TRJ

À l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie est établi, en prenant en compte les résultats de l'étape. Les barèmes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Toute Catégorie	Point / Stade atteint					
	1er	2ème	3ème	4ème	5 à 6	7 à 8
	16	12	9	7	4	2

Le critère d'obtention des points est le stade le plus élevé de la compétition atteint par le joueur.

Pour tenir compte des tableaux comportant une phase de poules, on assimile sous la rubrique « places 5 à 6 » les premiers non sortants de poule d'un tableau à quatre sortants de poule, et ainsi de suite.

Les résultats acquis par un joueur sont comptabilisés dans la catégorie dans laquelle il a participé à l'étape indépendamment de sa propre catégorie d'âge.

Les joueurs ou paires ayant obtenu un même total de points sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité décroissante :

- le plus grand nombre de participation à des étapes TRJ ;
- le meilleur total de point obtenu sur une des étapes TRJ ;
- le meilleur CPPH retenu pour le dernier TRJ;
- au bénéfice du plus jeune.

En cas de force majeure annulant une ou plusieurs étapes et ne permettant pas d'effectuer les étapes prévues, le classement du TRJ se fait sur le cumul des points marqués dans les étapes TRJ disputées.

Si toutes les étapes TRJ sont annulées, la qualification à la phase finale se fait au moyen du seul CPPH qui aurait été retenu pour le dernier TRJ prévu dans la saison.

## 8. MODALITES D'ORGANISATION D'UNE ETAPE

### 8.1. Horaires indicatifs

Rappel : aucune étape qui n'est pas suivie d'un jour férié, d'un dimanche ou d'un jour de vacances scolaires ne doit se terminer après 19h.

Sauf exception, chaque étape se déroulera le samedi entre 9h30 et 20h.

Exceptionnellement, une étape pourra se dérouler un jour férié ou, à défaut d'autre possibilité, un dimanche.

Dans ce cas, l'étape pourra commencer plus tôt pour assurer une fin, remise des prix comprise, avant 19h.

### 8.2. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés y compris pour les poussins.

Des volants homologués au minimum « standard » seront fournis par l'organisateur pour les finales.

Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.

### 8.3. Salles

La(es) salle(s) doit (vent) comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

3 Terrains au minimum seront réglables en configuration poussin (filet à 1m40).

Une étape se déroule dans une salle ou 2 salles contiguës.

Un minimum de 6 terrains est requis et la disponibilité de 7 terrains (ou plus) souhaitable.

### 8.6. Scoring

Chaque participant s'engage à scorer un match sur simple appel du JA ou de l'organisateur, tout particulièrement un match opposant des poussins.